



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E160365

VALABLE JUSQU'AU 29/04/2026

ÉDITÉ LE 07/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/02/2008

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 11/04/2025
7 500

Raison sociale : SARL FERREIRA ANTONIO CONSTRUCTION

4 BIS BOULEVARD HENRI BARBUSSE
78210 SAINT-CYR-L'ECOLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES

Siret : 502 401 698 00027

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2115371-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 178197678 V 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 178197678 V 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 11/04/2025

Téléphone : 06 11 45 17 41

Fax :

Portable : 0611451741

Site Internet :

E-mail : antonio@ferreira-construction.com

Responsabilité légale :

FERREIRA CONSTRUCTION FERREIRA ANTONIO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	30/04/2024
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	30/04/2024
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	30/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	30/04/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/04/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	30/04/2024
o Isolation des combles perdus	30/04/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	30/04/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.